

**Délibération n°2024-35**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 31 mai 2024,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** la délibération n°2022-15 portant délégation de pouvoir du Conseil d'Administration à la Présidente de l'Université ;
- Vu** la délibération n°2024-23 du 15 avril 2024 portant adoption des tarifs,

**Rapport :**

Il est proposé au Conseil d'administration de modifier la délibération 2024-23 d'adoption de tarifs votée le 12 avril dernier. La modification porte d'une part sur l'ajout des tarifs du CIEF en incluant une modalité particulière de tarif gracieux pour le DUEF nv A1 à C2, et d'autre part sur l'ajout des tarifs des certifications proposées par le Centre des Langues. Enfin, il est proposé de modifier la date d'entrée en vigueur des tarifs de mise à disposition arrêtés pour le site Rachais, pour une mise en œuvre dès cette année (ces locaux sont disponibles uniquement du 15 mai à la clôture estivale tous les ans).

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Ajouts de tarifs et modification de la délibération d'Adoption de tarifs N°2024-23**

**Article 1 : Ajout de tarifs de formation**

Les tarifs suivants sont ajoutés à la liste des tarifs approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 12 avril 2024 :

Nom de la prestation	Public visé / bénéficiaires de la prestation	Tarifs	Légende des tarifs	Modification/ ajout du tarif	Commentaires
<b>CIEF</b>					
<b>Diplômes universitaires</b>					
<b>DUEF (Diplôme universitaire d'études françaises) niveaux A1 à C2</b>	Etudiants	1600 +100€ frais d'accompagnement	10 étudiants sortants du DUP (Passerelle) pourront bénéficier de la gratuité selon	Modification	Frais d'accompagnement : 100€ Non remboursables, payables en une seule fois par année universitaire pour déposer le dossier

			les critères suivants : - Sortie du DUP B1 ou B2 au semestre précédent, - Sélection sur dossier en fonction de la motivation prouvée, de la note moyenne du DUP et de la solidité du projet d'étude.		de préinscription. Non applicable aux universités partenaires, ni aux étudiants en exil, ni aux étudiants déjà inscrits au CIEF.
<b>DU FOU ALISE Arts, Langue, Image, Scène et Espace</b>	Etudiants	3950€ +100€ frais d'accompagnement	Pas d'exonération possible pas sauf convention de partenariat spécifique approuvée en Conseil d'administration		Frais d'accompagnement : 100€ Non remboursables, payables en une seule fois par année universitaire pour déposer le dossier de préinscription. Non applicable aux universités partenaires, ni aux étudiants en exil, ni aux étudiants déjà inscrits au CIEF.
<b>DU FOU ME Management et Economie</b>		3750€ +100€ frais d'accompagnement			
<b>DU FOU CEM Communication et Media</b>		3750€ +100€ frais d'accompagnement			
<b>DU Prep' SEG</b>		3750€ +100€ frais d'accompagnement			
<b>DUP (Passerelle)</b>	Etudiants en exil	0 €	Obtention financement annuel via réseau MENS. Obligation d'exonérer.		
<b>Modules courts</b>					
<b>Français Langue Générale Professionnelle - 24h</b>	Tout public	250 €	NON - pas d'exonération possible	Modification	Modification du format du module court (24h au lieu de 16h)
<b>Français Langue Générale - 24h</b>		250 €	NON - pas d'exonération possible	Modification	Modification du format du module court (24h au lieu de 16h ou 42h)
<b>Prestation spécifique : programme adapté pour un groupe</b>		Tarif horaire : 160 €		Modification (+30€)	Le tarif horaire peut être augmenté par convention avec le partenaire
<b>Programme spécialisé 3 semaines - 52h</b>		6 900€ groupe 700€ individuel			
<b>Programme spécialisé 6 semaines - 105h</b>		13 000€ groupe 1 380€ individuel			
<b>Programme spécialisé 9 semaines - 157h</b>	Tout public	18 500€ groupe 1 950€ individuel			

<b>Stages de pré- rentrée universitaire (PRUNE)</b>	Etudiants	350 €			
<b>Université d'été - Stage d'été linguistique et culturel</b>		750 € (individuel) 720 € (partenaire sous convention)		Modification pour les partenaires (+ 20€)	
<b>Université d'été - Stage formateurs en langue française</b>	Formateur FLE	760 €			

<b>LANGUES Centre de langues</b>					
<b>Modules courts</b>					
<b>Certification "CLES"</b>	Tout public	<p><u>Gratuit :</u> 1ère inscription pour les étudiants Lyon 2 en L2 et L3.</p> <p><u>40 € :</u> - à partir de la 2nde inscription CLES pour étudiants Lyon 2 en L2 et L3, - pour les étudiants inscrits à Lyon 2 en L1, master 1 ou 2, doctorants, CIEF et étudiants ERASMUS.</p> <p><u>Pour les étudiants MINERVE :</u> • Pour les étudiants en L1 MINERVE : 1 certification gratuite pour la langue MINERVE, • Pour les étudiants en L2 MINERVE : 2 certifications gratuites dont la langue MINERVE.</p> <p><u>Pour les candidats extérieurs :</u> - CLES B1: 60€ - CLES B2: 70€ - CLES C1: 80€</p>			
<b>Certification "TOEIC" : examen</b>	Etudiants	110 €			

Le tableau complet consolidé est présenté en annexe.

## **Article 2 : Modification de la date d'entrée en vigueur**

Le règlement de valorisation des locaux est modifié en son article 5 de la manière suivante :

*Le présent règlement annule et remplace tout document antérieur ayant le même objet. Il est applicable aux réservations qui seront faites à compter du 1er septembre 2024 à l'exception des modifications prévues pour le site Rachais qui entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2024.*

Le règlement de valorisation des locaux consolidés et le tableau associé sont présentés en annexe.

La présente délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 21

Dont :

Pour : 20

Contre : 1

Fait à Lyon, le 3 juin 2024

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université au plus tard le 10 juin 2024

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 10 juin 2024